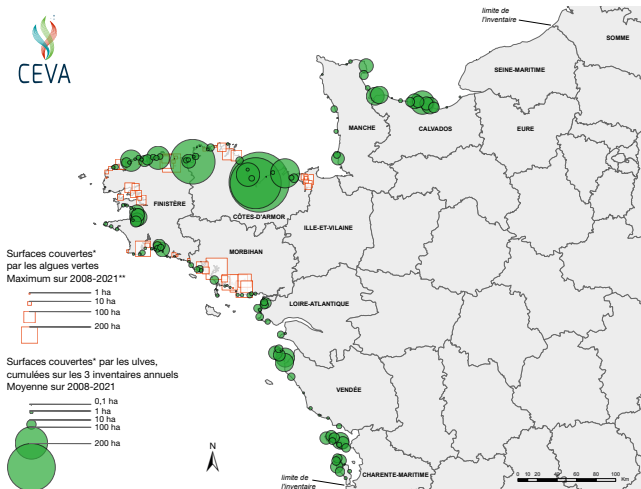


Échouage des macro-algues

ÉCHOUAGE DES ALGUES VERTES DU TYPE ULVES OBSERVÉES SUR LE LITTORAL EN MANCHE ET EN ATLANTIQUE ENTRE 2008 ET 2021



* Surface totale couverte = surface rideau + dépôt estran en équivalent 100 % de couverture.

** Certaines vasières ne sont plus suivies en surface depuis 2011.

Notes : l'ensemble du linéaire côtier est survolé à marée basse de fort coefficient en mai, juillet, septembre. Pour tous les sites présentant des échouages d'ulves sur sable, les surfaces de dépôt sont mesurées sur les photos aériennes. Pour les vasières, les surfaces d'algues vertes (ulves et autres algues filamenteuses) sont digitalisées uniquement pour l'inventaire du maximum annuel. En 2011, seules 16 vasières sur les 35 classées ont fait l'objet de digitalisation ; de 2012 à 2021, chaque année, entre 13 et 19 vasières ont été évaluées en surface sur 25 à 33 vasières classées. Les moyennes pour Oléron sont calculées de 2010 à 2021 ; sur le sud de l'île de Ré de 2017 à 2021 (données non disponibles antérieurement).

Source : réseau du contrôle de surveillance DCE - Centre d'étude et de valorisation des algues (CEVA).
Traitements : CEVA, 2023

L'échouage massif des macro-algues (vertes, brunes et/ou rouges) sur les côtes constitue un risque pour la santé humaine en raison de l'émanation de gaz toxiques générés par leur décomposition. En outre, leur accumulation près des côtes peut engendrer des répercussions socio-économiques et environnementales.

Les algues vertes du type ulves prolifèrent et s'échouent depuis de nombreuses années sur les côtes de la Manche et de l'Atlantique. Ce phénomène connu comme « marées vertes » dépend de l'apport en nutriments (azote plus particulièrement), des conditions météorologiques et des facteurs géomorphologiques et hydrodynamiques du site.

Entre 2008 et 2021, la surface moyenne interannuelle couverte par des algues vertes sur l'ensemble des baies sableuses du linéaire côtier en Manche et en Atlantique est de 630 ha. Le littoral des Côtes d'Armor en Bretagne est le plus concerné (315 ha) en raison des vastes surfaces des baies et des apports de nitrates importants parvenant à ces secteurs confinés. Viennent ensuite le littoral du Finistère (110 ha/an) et du Calvados (70 ha/an) et dans une moindre mesure le littoral charentais (50 ha/an en moyenne sur les îles de Ré et d'Oléron) et certains sites du littoral vendéen (40 ha/an). Sur le littoral du bassin Loire-Bretagne, 83 000 m³ (4) d'algues sont ramassées en moyenne chaque année par les communes.

Le littoral métropolitain est aussi confronté à la prolifération massive d'autre d'algues telles que les algues brunes filamenteuses de type *Ectocarpales* (notamment sur le littoral des Côtes d'Armor) ou d'algues rouges de type *Solieria chordalis* (principalement au sud de la presqu'île de Rhuy et de Noirmoutier à Saint-Jean-de-Monts).

Dans les Outre-mer, des algues brunes du type *Sargassum*, appelées « sargasses », s'échouent de façon plus ou moins massive depuis 2011 sur les côtes antillaises et en Guyane. Depuis 2018, des échouements de sargasses ont lieu tous les ans et la gestion de ce phénomène est devenue un enjeu majeur sur ces territoires.

⁴ Moyenne du volume annuel ramassé et déclaré sur la période 2008-2021. Le taux de réponse à l'enquête « ramassages d'algues » par l'ensemble des communes du littoral du bassin Loire-Bretagne est en moyenne de 66 % et de près de 100 % pour les communes connues pour des ramassages.